

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 001/2025

	Séance du :	Lundi 20 janvier 2025
	Date de convocation :	Mardi 14 janvier 2025
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 27 janvier 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	0	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : Budget 413 exercice 2024 : DM n°02 – Augmentation de crédits à l'article 2031 Etudes

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre attribué à Efficience Architectures, il convient d'anticiper les factures à mandater avant le vote du budget 2025.

Pour mémoire, le marché s'élève à 112 812 € TTC d'après l'avenant n°1 validé le 9 décembre 2024. A ce jour, 42 232.86 € ont été réglés.

Il est proposé de réaliser un mouvement de crédits du compte 2313 au compte 2031.

Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative suivante :

Chapitre 23 – Article 2313 Travaux en cours	- 40 000 €
Chapitre 20 – Article 2031 Frais d'études	+ 40 000 €

Le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** la décision modificative n°02/2024 tel que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le 21 JAN. 2025

ID : 039-213904139-20250120-001_2025-DE

Le Maire,
Claude MERCIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 002/2025

Séance du : Lundi 20 janvier 2025
Date de convocation : Mardi 14 janvier 2025
Date d'affichage du tableau : Lundi 27 janvier 2025

Nombre de conseillers

- en exercice 10
- présents 10
- votants 10
- absents 0
- exclus 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 :

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une collectivité est en droit d'engager et de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ». Monsieur le Maire invite donc les conseillers à délibérer.

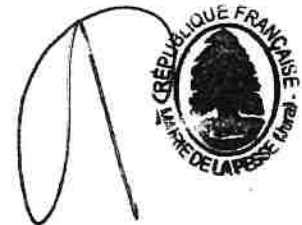
Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	44 851.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le 24 JAN. 2025

ID : 039-213904139-20250120-002_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 003/2025

		Séance du :	Lundi 20 janvier 2025
		Date de convocation :	Mardi 14 janvier 2025
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 27 janvier 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures	
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 966 :
Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une collectivité est en droit d'engager et de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ». Monsieur le Maire invite donc les conseillers à délibérer.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget annexe Assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
21	Immobilisations corporelles	4 655.00 €
23	Travaux en cours	8 700.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31 JAN. 2025

ID : 039-213904139-20250120-003_2025_2-DE

Le Maire,
Claude MERCIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 004/2025

	Séance du :	Lundi 20 janvier 2025
	Date de convocation :	Mardi 14 janvier 2025
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 27 janvier 2025
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures
- présents	10	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : Déneigement saison 2024-2025 :
Avenant n°2 à la convention établie avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux

Dans le cadre du déneigement de la voirie, tant au niveau communal que privé, les différents intervenants s'entendent pour garantir une organisation cohérente du déneigement des différents secteurs. L'ETARF Balandras, en contrat avec des personnes privées, pourrait déneiger la Route du Coinchet au départ de sa tournée, alors que la convention signée avec Vivien BLANC le rend responsable de cette voie. Vivien BLANC informe également que le délaissé du Crêt ne figure pas dans la liste des secteurs à déneiger. Il propose donc qu'une convention soit établie avec ce prestataire pour ces deux secteurs.

Les élus ont conscience de l'importance de soutenir les entreprises locales pour assurer ce service. Néanmoins, ils préfèrent que les entreprises s'arrangent entre elles concernant ces échanges de prestations. Il est donc proposé de rédiger un avenant à Vivien BLANC multi-travaux pour intégrer à son tarif le délaissé du Crêt.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **VALIDE** le tarif de 10,82 € HT, soit 11,90 € par passage pour le Délaissé du Crêt,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de déneigement avec le prestataire privé, Vivien BLANC multi-travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le **31 JAN. 2025**
ID : 039-213904139-20250120-004_2025-DE

Demier
Perault

Le Maire,
Claude MERCIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 005/2025

		Séance du :	Lundi 20 janvier 2025
		Date de convocation :	Mardi 14 janvier 2025
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 27 janvier 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures	
- présents	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

OBJET : Carte Avantages Jeunes 2025/2026 : Renouvellement du partenariat 1 forfait gratuit journée au Télési Le Crêt

Monsieur le Maire propose de reconduire l'avantage offert par la commune à tout détenteur de la Carte Avantages Jeunes de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour information, le dispositif est de plus en plus plébiscité grâce une publicité accrue de l'Association Info Jeunes Jura et relayée à la population par les communes. En ce début de saison, une dizaine de détenteurs de la carte ont bénéficié du forfait gratuit au télési.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **DÉCIDE** de reconduire le partenariat Télési du Crêt : 1 forfait journée de ski alpin gratuit,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31 Jan 2025

Bespar
Levraut

ID : 039-213904139-20250120-005_2025-DE